



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis du Service agriculture et espace rural

sur la demande de Permis de Construire
n° PC 010 295 23 D0002

de SASU ENERGIE POLISOT, représentée par Monsieur FRITSCH
Niclas, pour la construction d'une centrale photovoltaïques au sol,

sur la commune de POLISOT

direction
départementale
des territoires
Aube
BFC/CR/20230503

service agriculture et
espace rural



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (18134)

VUE AÉRIENNE

LEGENDE

- ▨ Structures Photovoltaïques
- ▭ Poste de transformation
- ▭ Poste de livraison
- ▭ Coïllieur de stockage
- ▭ Clôture souple
- ▭ Clôture à savoir
- ▭ Plate renforcée à terre
- ▭ Plate Négas

Echelle 1/2000 au format A3

0 50 100

0°

0°

Architecte

YVES DE BRICHT BÉLÉRIUS
Chargé d'activité : Sacha PÉROU
06 71 10 43 63 / mail : yves@bricht.com
SARL, immatriculée au RCS de
533 880 041 015 PARIS

wpc
WPC SOLAR FRANCE
14 Rue du Chapeau Rouge
21 800 DIJON

PC1 PAGE 17 / 59

Considérant que la parcelle d'implantation du projet B 1628 ne fait pas l'objet d'une exploitation agricole mais que 6,8 ha de la surface du projet ont fait l'objet d'une exploitation déclarée à la PAC en 2021 et dont l'exploitant est la SCEA LECLERC DANIEL ;

Considérant que le projet est soumis à étude d'impact environnemental de façon systématique (prévue à l'art. R 122-2 du code de l'environnement) ;

Le SAER émet un **avis favorable** sur ce projet **sous réserve** de la réalisation d'une étude préalable agricole.

Troyes, le 12 mai 2023
Le chef du SAER,

Laurent BOULLANGER